Liberté Égalité Fraternité

Formation spécialisée Santé, Sécurité et Conditions de Travail

Département :



CATALOGUE DE FORMATION 2024



Depuis le 1^{er} janvier 2023, le CT et le CHSCT sont remplacés par le Comité social d'administration (CSA) et en son sein sa formation spécialisée (FS), organe de dialogue social du CSA spécialisé en santé, sécurité et conditions de travail (SSCT).

Des crédits ministériels gérés par le Secrétariat général sont identifiés en loi de finances (P218) et mis à disposition de ces nouvelles instances pour financer des dépenses de prévention SSCT, dont des actions de formation proposées à tous les agents. Ces stages sont organisés dans les locaux administratifs des différentes directions relevant du ministère (DGFIP, DOUANE, INSEE). La plupart de ces sites sont aisément accessibles en transport en commun et certains bénéficient d'un parking et/ou d'un restaurant administratif accessibles aux externes.

Le recensement des candidatures est réalisé par votre direction. Les inscriptions se font généralement en début d'année auprès de votre chef de service direct. L'organisation des formations est subordonnée à l'inscription d'un nombre suffisant d'agents. N'hésitez pas à vous inscrire et à renouveler éventuellement votre demande.

Des propositions de dates sont ensuite adressées par courriel aux candidats tout au long de l'année par l'Animateur de la politique ministérielle de prévention (APMP), le service de formation professionnelle ou l'assistant de prévention (en fonction de l'organisation locale retenue).

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter l'APMP ou l'assistant de prévention dont les coordonnées figurent à la fin du document.

Vous trouverez ci-après des exemples de formations socles et d'initiatives locales proposées pour 2024.

LISTE DES FORMATIONS

Secourisme – formation PSC1 (prévention et secours civique de niveau 1)

Secourisme – SST (sauveteur secouriste du travail) + mise à jour des compétences

Formation des équipiers d'intervention – manipulation des extincteurs

Formation évacuation – guide file et serre file

Formation préparation à l'habilitation électrique

Formation à la conduite préventive

Sensibilisation à la sécurité routière cyclistes

Formation à la conduite de chariot automoteur de manutention à conducteur porté

Formation à la prévention des pathologies mécaniques

Gestion du stress

Prévenir les risques canins

Manager des équipes hybrides : télétravail, présentiel...

Formulaire de pré-inscription d'un agent

Contacts

LES FORMATIONS « PREMIERS SECOURS »

SECOURISME – FORMATION PSC1 (prévention et secours civique de niveau 1)

Public concerné	 Toute personne soucieuse d'acquérir des connaissances utilisables aussi bien dans leur vie professionnelle que leur vie sociale L'ensemble du personnel
Objectifs	Permet d'avoir les bons réflexes face à toute personne en danger
Contenu	 Comment prévenir les secours Comment protéger une victime Quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours
Durée	7 heures réglementaires

INTITULĖ	PUBLIC	OBJECTIFS	DURÉE ET RÉFÉRENCES
GQS (Gestes qui sauvent)	Tout public	Donner une approche minimale et citoyenne du secourisme : - dans la continuité des dispositifs scolaires ; - comme première approche du secourisme, pour amener vers le PSC1 ; - après l'installation d'un défibrillateur.	2 heures (arrêté du 30 juin 2017 instituant une sensibilisation aux « Gestes qui sauvent »)
PSC1 (Premiers secours civiques de niveau 1)	Tout public	Faire acquérir à toute personne les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes de premiers secours.	7 heures minimum (arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 »)
SST (Sauveteur secouriste du travail)	Agents effectuant des travaux dangereux	Dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux, dans chaque chantier occupant 20 personnes au moins pendant plus de quinze jours où sont effectués des travaux dangereux, un membre du personnel doit avoir reçu obligatoirement l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence.	Formation initiale de 14H + le cas échéant le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'établissement Recyclage tous les 24 mois (durée 6H) Articles R.4224-15 et suivants du code du travail + document de référence SST



SECOURISME – SST (sauveteur secouriste du travail)

Public concerné	 Toute personne soucieuse d'acquérir des connaissances utilisables aussi bien dans leur vie professionnelle que leur vie sociale. (art. L. 6313-1) du Code du Travail. L'ensemble du personnel et plus particulièrement le personnel d'encadrement, les équipiers de sécurité, les gardiens et les agents de surveillance.
Objectifs	Donner aux agents les moyens de diagnostiquer la gravité éventuelle du dommage et ses symptômes afin d'être en mesure de déterminer l'intervention nécessaire, maîtriser les gestes d'urgences et les identifier selon les cas d'accidents.
	Remise d'un certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) Mise à jour des compétences obligatoire
Contenu	 Donner aux agents des connaissances minimales en secourisme Développer leur capacité à mettre ces connaissances en pratique, soit : Préserver l'intégrité physique de la victime en attendant l'arrivée des secours. La formation intègre un apprentissage à l'utilisation du défibrillateur.
Durée	12 heures réglementaires (soit 2 journées consécutives)

+ SECOURISME - SST MAC (mise à jour des compétences)

	6 heures réglementaires (soit 1 journée)
--	--



FORMATION DES ÉQUIPIERS D'INTERVENTION MANIPULATION DES EXTINCTEURS

Public concerné	Ensemble du personnel d'un site, et plus particulièrement les personnes désignées ou volontaire pour assurer les missions d'intervention
Objectifs	être en mesure de combattre tout départ d'incendie
Contenu	 Connaître les principes de base du feu et de l'extinction L'organisation de l'intervention Exercices d'extinction en 3 D avec extincteurs, démonstration de l'efficacité des agents extincteurs adaptée à la classe de feu
Durée	1heure 30 (formation théorique et pratique)

FORMATION ÉVACUATION – GUIDE FILE ET SERRE FILE

Public concerné	Les gestionnaires de sites et les guides et serre-files désignés par le chef d'établissement et dont les noms figurent sur les consignes incendie affichées dans le bâtiment.
Objectifs	Obtenir des participants un comportement efficace et salutaire lors de l'évacuation des locaux en cas d'incendie, de façon à assurer leur propre sauvegarde et à faciliter l'intervention des secours.
Contenu	 Comprendre les enjeux de l'évacuation Connaître les conditions nécessaires et les éléments de mise en place du plan d'évacuation Participer à la mise en œuvre des actions correctives ou préventives
Durée	0,5 (formation théorique et pratique)



FORMATION PRÉPARATION À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE

Public concerné	Formation destinée au personnel non-électricien en charge de réaliser des manœuvres et réarmements de protection dans les locaux de services électriques en BT et en HT d'accomplir des interventions élémentaires sur des installations et des équipements électriques.
Objectifs	 Mettre hors service un équipement électrique. Effectuer en toute sécurité des manœuvres d'exploitation d'ordre électrique en BT (réarmement de disjoncteurs). Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipements BT. Appliquer les consignes de sécurité liées aux manœuvres de réarmement effectuées sur des installations et équipements électriques en BT et HT. Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel un titre d'habilitation BS, BE et HE Manœuvres HTA. Rendre compte de son activité.
Contenu	Enseignement théorique - L'évaluation des risques - Les grandeurs électriques - Les dangers de l'électricité - Les mesures de protection - Les limites, zones et opérations liées - Les équipements de protection - Les rôles et titres d'habilitation - Les outillages et matériels électriques - La procédure en cas d'accident électrique _ La procédure en cas d'incendie électrique - Chargé d'opération BE et HE Manœuvres HTA : rôle et opérations - Chargé d'intervention BS : rôle et opérations Enseignement pratique - La mise hors service d'un équipement, - La manœuvre d'exploitation, - Le compte rendu de son activité.
Durée	1,5 jour (formation théorique et pratique)



FORMATION A LA CONDUITE PRÉVENTIVE

Public concerné	Agents qui utilisent, de façon récurrente et dans le cadre de leurs fonctions ou de missions particulières, leur véhicule ou un véhicule de la direction.
Objectifs	 Perfectionner ses connaissances pour mieux comprendre le phénomène de l'accident de la circulation. Expérimenter et apprendre les manœuvres d'urgences en situation dangereuse afin d'en mesurer les limites physiques et physiologiques. Acquérir des attitudes préventives.
Contenu	Ce stage, composé de 4 ateliers, offre une première partie théorique sur la prévention des accidents de trajet (données statistiques, facteurs d'accidents, alcool, utilité de la ceinture de sécurité), suivie d'une seconde partie pratique organisée sur un site protégé (influence de la vitesse en fonction de divers facteurs, les distances d'arrêt, les intersections, prévenir les dangers) et sur les voies ouvertes à la circulation (accompagnement de conduite en extérieur dans un véhicule d'auto école avec évaluation par un formateur).
Durée	une journée

SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE CYCLISTES

Public concerné	Tout agent
Objectifs	Lors d'une balade encadrée, un spécialiste vous fait tester les meilleurs itinéraires cyclables convergeant vers votre site, en pointant les principaux pièges à dompter. Convivialité et bonne ambiance garanties, pour devenir des experts de la portière qui s'ouvre, de la visibilité réciproque ou de la cohabitation tranquille avec les poids lourds.
Contenu	 Présentation des règles de conduites à vélo Circuit en vélo en ville (vélos prêtés)
Durée	3 heures



FORMATION SPÉCIFIQUE : APTITUDE À LA CONDUITE DE CHARIOT AUTOMOTEUR DE MANUTENTION À CONDUCTEUR PORTÉ (CARISTE)

Public concerné	Cette formation est soumise à la demande expresse de la direction concernée. Elle concerne principalement les personnes non ou peu expérimentées appelées à conduire des chariots automoteurs à conducteur porté (catégorie 3 principalement).
Objectifs	Être capable d'appliquer les règles de sécurité liées à la fonction de conducteurs de chariots automoteurs à conducteur porté tant sur le plan théorique que pratique.
Contenu	 La partie théorique porte sur les thèmes suivants : devoirs, responsabilité, contexte réglementaire, règles de conduite et de stationnement en sécurité, technologie des chariots, capacité de charge, conditions de stabilité, vérification et entretien d'usage La partie pratique consiste en : opérations de prise de poste, circulation à vide ou en charge, prise et dépose d'une charge au sol, stockage et déstockage à tous les niveaux d'un palettier, gerbage et dégerbage en pile, chargement et déchargement d'un véhicule, manutention de différents types de charges, opérations de fin de poste. La validation de la formation s'effectue après examen réussi (1 jour) et permet la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) ou d'un avis sur la délivrance d'une autorisation de conduite en application de l'article R233-13-19 du Code du travail.
Évaluation et validation	 Une évaluation des acquis théoriques et pratiques est réalisée en fin de formation en vue de la remise d'un titre d'habilitation par l'employeur selon le référentiel et les modalités d'évaluation de la Norme NF C 18-510. Pour valider le cursus de formation, il convient de réussir les tests théoriques et pratiques. Un « avis après formation » à la préparation de l'habilitation du personnel est transmis à l'employeur sur la base de l'évaluation des acquis du stagiaire visé par le formateur. Le renouvellement de l'habilitation électrique est obligatoire avec une périodicité recommandée de 3 ans. Cette formation est sanctionnée par une « Attestation individuelle de fin de formation ». Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés
Durée	2 jours (formation théorique et pratique) Obtention CACES R.389 : 3 jours – Réactualisation CACES R.389 : 2 jours Cette formation n'est proposée qu'en inter-entreprises.



FORMATION A LA PREVENTION DES PATHOLOGIES MÉCANIQUES MARCHÉ NATIONAL

Public concerné	 Ensemble des agents travaillant sur écran et non conscients des postures néfastes, pouvant occasionner des troubles musculosquelettiques. Les agents affectés à des travaux de manutention manuelle ou effectuant occasionnellement de la manutention ou du transport de matériel.
Objectifs	 Optimiser: sa posture, l'environnement sonore, lumineux, thermique, son organisation de travail, les rangements et la place de son espace de travail Prévenir la fatigue visuelle Implanter et régler les équipements de travail à son poste Découvrir des astuces pour lutter contre la sédentarité S'approprier les aménagements ergonomiques de son poste de travail Savoir s'étirer, soulager les tensions musculaires, bien respirer Adopter de bonnes habitudes d'hygiène de vie
Contenu	 - TMS et prévention : état des lieux - Bien s'installer à son poste : sur site ou en télétravail - Environnement du poste : sur site ou en télétravail (environnement lumineux, sonore et thermique, fatigue visuelle) / Pratique : yoga des yeux - Équipements de travail (équipements, dynamique d'apparition des TMS, anatomie de l'épaule et du poignet, solutions d'optimisation) - Organisation de travail et sédentarité - Recommandations ergonomiques / Pratique : régler son siège, sa posture - Interrompre la posture assise au travail / en télétravail - Bénéfices de l'activité physique - Exercices de mobilisation musculaire - Étirements et soulagement des tensions / Mise en pratique : mini-séance d'étirements - Gestion du stress par la respiration / Exercice : cohérence cardiaque - Principes d'hygiène de vie
Durée	Une journée



GESTION DU STRESS

Public concerné	Ensemble des agents.
Objectifs	 Découvrir et comprendre les sources et mécanisme du stress (notions de psychologie, symptômes, facteurs de stress) Gérer son stress (communication, organisation, gestion des émotions) Construire des outils simples et personnels pour atteindre son objectif à long terme
Contenu	 Pédagogie active : L'animateur utilise des techniques d'animation favorisant l'expression des participants (Expérience, connaissances, difficultés, exercices) Exercices de relaxation en alternance avec apports théoriques.
Durée	Deux journées

PRÉVENIR LES RISQUES CANINS

Public concerné	Tous les personnels ayant des missions sur le terrain.
Objectifs et contenus	Acquérir la bonne attitude face à un comportement canin agressif. Cette formation est animée par un gendarme maître chien. Vous apprendrez à décoder le comportement d'un animal dangereux, à adopter la meilleure attitude possible afin d'éviter ou désamorcer des situations délicates. Vous connaîtrez également le dispositif législatif existant et les recours possibles.
Durée	0,5 journée



MANAGER DES ÉQUIPES HYBRIDES: TÉLÉTRAVAIL, PRÉSENTIEL...

Public concerné	Managers
Objectifs	Revoir les fondamentaux du management, appréhender les bonnes attitudes de manager avec le Télétravail, comprendre les émotions générées par l'apparition brusque du télétravail avec le Covid, apprendre à développer un lien différent avec ses équipes.
Contenu	 Revoir les fondamentaux du management Comprendre ses collaborateurs éloignés Apprendre à développer la confiance et la garder via nos équipes hybrides S'adapter à une équipe dispersée
Durée	Deux journées



S'inscrire à une formation proposée par la FS

Vous trouverez ci après un formulaire d'inscription d'agents.

Le détail des besoins et des attentes doit obligatoirement être détaillé par l'agent, le chef de service ou la direction avec le plus de précision possible afin de pouvoir éventuellement aménager le contenu des formations.

Le chef de service et la direction compétente doivent donner leur visa à cette demande de formation.

L'inscription à un stage engage un budget conséquent. En cas d'indisponibilité de l'agent, une justification d'absence sérieuse et impérative devra être fournie au préalable par la direction.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION D'UN AGENT

NOM:	Prénom:	
Direction et Service (adresse):		
Intitulé :		
Besoins et attentes de l'agent : (obligatoire)		
Avis du chef de service :		
Avis de la direction :		
Préférences de dates :		



Contacts



Formation Spécialisé

APMP et/ou AP

Adresse:

Courriel:

Téléphone:

